

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD145

présenté par
M. Chanteguet

à l'amendement n° CD184 de M. Arnaud Leroy

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 22 »,

la référence :

« L. 5443-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de codification.